



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politiques communautaires

Question écrite n° 28019

Texte de la question

M. Jean-Yves Besselat demande à M. le ministre délégué chargé des affaires européennes de bien vouloir lui faire connaître la répartition géographique des fonds européens alloués à la Haute-Normandie, en vue d'en informer les différents acteurs de la communauté portuaire havraise.

Texte de la réponse

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question concernant la répartition géographique des fonds européens alloués à la Haute-Normandie. Au titre de la période 1994-1999, la région Haute-Normandie a bénéficié de 2,235 milliards de francs de crédits communautaires, dont 2,035 milliards de francs au titre de l'objectif 5b et 74,7 millions de francs au titre de l'objectif 2. Le niveau d'avancement des programmes au 31 décembre 1999, date d'échéance de la programmation, est de 100 % pour l'objectif 5b et de 99 % pour l'objectif 2. Les fonds structurels européens des objectifs 2 et 5b sont mis en oeuvre dans le cadre de programmes régionaux relevant de la compétence des préfets de région. C'est à l'échelon régional que s'opère la sélection des opérations, et que sont suivis les programmes dans le cadre des comités de suivi. C'est donc auprès du préfet de région que sont disponibles toutes les informations concernant ces programmes, et notamment la répartition géographique des fonds européens au sein de la région Haute-Normandie pour la période 1994-1999. S'agissant de la période 2000-2006, la primeur du projet français à laquelle la commission nous incite exclue toute répartition a priori des enveloppes fonds structurels entre les départements ou au niveau infra-départemental. Il appartient néanmoins aux comités de programmation et de suivi coprésidés par le préfet de région et le président du conseil régional de s'assurer sur la durée d'un traitement équitable des problématiques rurales industrielles et urbaines ainsi que des territoires concernés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Besselat](#)

Circonscription : Seine-Maritime (7^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28019

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 avril 1999, page 1963

Réponse publiée le : 1er mai 2000, page 2727